

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 12 SEPTEMBRE 2019**

**DELIBERATION N°2019.00334**

**ACQUISITIONS D'ŒUVRES D'ART - MUSEE D'ART MODERNE ET CONTEMPORAIN**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 06 septembre 2019

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 51

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 55

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, Mme Siham LABICH, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI

**Pouvoirs :**

Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à Mme Siham LABICH,  
M. Régis CADEGROS donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,  
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,  
M. Marc ROSIER donne pouvoir à M. Christian FAYOLLE

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Marc CHAVANNE, M. Gilles ESTABLE, M. Guy FRANCON, M. Roland GOUJON, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Gérard TARDY, M. Gilles THIZY, M. Georges ZIEGLER

**Secrétaire de Séance :**

M. Rémy GUYOT

Le 24 septembre 2019

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20190912-D2019003340

DATE D'AFFICHAGE :20190924

## DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 12 SEPTEMBRE 2019

### ACQUISITIONS D'ŒUVRES D'ART - MUSEE D'ART MODERNE ET CONTEMPORAIN

Dans le cadre de la politique d'enrichissement des collections du Musée d'art moderne et contemporain les acquisitions suivantes sont proposées :

▪ **Axe « Jeune créateur » / « arts graphiques » - actions du Club des Partenaires :**

Le Musée est engagé en faveur de la reconnaissance des jeunes créateurs, notamment dans les arts graphiques, et plus particulièrement le dessin. Le Musée bénéficie dans ce domaine du soutien du Club des Partenaires qui y contribue avec le Prix des Partenaires créé en 2009.

Les entreprises mécènes du Club des Partenaires contribuent également à l'enrichissement des collections du Musée en permettant par leurs apports financiers l'acquisition d'œuvres, dans cette volonté de soutien aux jeunes artistes.

Le projet d'acquisition pour 2019 est un ensemble de 4 œuvres de l'artiste lauréat du Prix des Partenaires 2018, Alexandre LÉGER, d'un montant de 4 700 € TTC auprès de la Galerie Bernard JORDAN - 77 rue Charlot, 75003 Paris.

- ***Alaska***, 2018 - Crayons, dimensions variables - 30,5 x 37,5 cm,
- ***Absence***, 2018 - Encre, crayon, sang et aquarelle sur papier, cadre sculpté par l'artiste - 22 x 17 cm,
- ***Cylindre mobile***, 2018 - Encre, crayon et aquarelle sur papier, cadre sculpté par l'artiste - 22 x 17 cm,
- ***Silence***, 2018 - Encre, crayon et aquarelle sur papier - 24 x 19 cm.

L'artiste a bénéficié de l'attribution du Prix des Partenaires 2018 et ses œuvres feront l'objet d'une exposition au Musée, de novembre 2019 à mai 2020, accompagnée de la publication d'un catalogue.

Cet achat destiné à compléter les collections d'art graphique du Musée d'art moderne et contemporain de Saint Etienne Métropole sera soumis, les 5 et 6 novembre, à la Commission Scientifique Régionale d'acquisition des musées de France qui se prononce à la fois sur la pertinence artistique et scientifique, la cohérence par rapport aux fonds des Musées, ainsi que sur les prix.

▪ **Axe design :**

Un siège *Ambiance* de **Marcel RAMOND** d'un montant de 2 500 € TTC auprès de la Galerie Gardi - 27, rue de la République - 42000 Saint-Étienne.

Conçu en 1968 et édité en 1970 par les Établissements P.I.L. (Plastiques industriels de la Loire), le siège *Ambiance*, dit *Ephémère*, proposé à l'acquisition fait partie des toutes premières créations de Marcel Ramond. Emblématique du design des années 1960-1970,

cet objet présente des formes audacieuses, à la fois organiques et sensuelles, et repose sur un aspect novateur des matériaux, en l'occurrence le polyester renforcé de fibre de verre. Cette création viendrait ainsi compléter les fonds exceptionnels du MAMC+ qui comportent différents exemples de chaises en plastique moulées d'une seule pièce et empilables. Il s'agirait là de la première entrée dans les collections publiques françaises d'un objet de ce design d'origine stéphanoise, et d'un début de reconnaissance de l'intérêt historique de ses créations de mobilier.

Cet achat destiné à compléter la collection Design du Musée d'art moderne et contemporain de Saint-Etienne Métropole est soumis à la Commission Scientifique Régionale d'acquisition des musées de France qui se prononce à la fois sur la pertinence artistique et scientifique, la cohérence par rapport aux fonds des Musées, ainsi que sur les prix. Lors de la séance du 03 juillet 2019, le choix d'acquisition du siège *Ambiance* de Marcel Ramond a reçu un avis favorable.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les contrats d'acquisitions et de cessions de droits ainsi que toutes pièces nécessaires relatives à ces acquisitions.**
- **la dépense correspondante d'un montant de 7 200 € sera imputée sur les crédits de l'exercice en cours ouverts à l'article 2161 « œuvres et objets d'art », opération 63.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,



Gaëli PERDRIAU